

# Maggie De Block dégage 3,25 millions pour des projets pilotes en e-santé

## LE RÉSUMÉ

Plusieurs **projets pilotes** seront **soutenus dans l'e-santé**.

Objectif: **définir un cadre légal et un mode de financement** cohérent.

Cinq thèmes de santé seront privilégiés: **le diabète, la santé mentale, les accidents vasculaires-cérébraux, les soins cardiovasculaires et les douleurs chroniques**.

Un focus particulier est mis sur **la sécurité des données** et leur validation.

**YOUNES AL BOUCHOUARI**

Avis aux développeurs: la ministre de la Santé, Maggie De Block, a dégagé 3,25 millions d'euros pour expérimenter des applications numériques en matière de santé cette année et l'an prochain. Un appel à projets sera lancé à la fin du mois. L'objectif n'est toutefois pas ici de financer la création de nouveaux outils ou de startups. «Ce que l'on veut surtout, c'est soutenir des projets pilotes en incitant financièrement les prestataires de soins à tenter l'aventure», explique Els Cleemput, porte-parole de la ministre. «On ne peut pas demander à un cardiologue

de prendre du temps pour commencer à suivre le rythme cardiaque de certains patients via une appli mobile sans qu'il y ait une contrepartie.»

## Définir un cadre légal et un mode de financement

À noter que les 3,25 millions d'euros de budget pourront également être utilisés pour couvrir certains frais administratifs, par exemple. En parallèle, un groupe de travail du plan «E-

Santé», qui associe tous les secteurs et autorités concernés, travaillera sur la définition d'un cadre légal complet encadrant le secteur. «Il s'agira notamment de travailler sur les modèles économiques de ce type de services, ce qui peut ou doit être remboursé, etc...», ajoute Els Cleemput. «À l'heure actuelle, il existe déjà des projets de ce type, initiés parfois par des hôpitaux, mais il n'existe aucun cadre légal, pas d'écosystème.» Cinq domaines de santé seront privi-

légiés: diabète, santé mentale, accidents vasculaires-cérébraux (AVC) aigus, soins cardio-vasculaires et soins pour les patients souffrant de douleur chronique.

## Win-win

Pour chacun d'entre eux, un service sera sélectionné après l'appel à projets. «Les applications santé constituent une situation win-win pour le patient et pour le prestataire de soins. Les patients

peuvent suivre eux-mêmes leur santé en permanence mais également se faire suivre plus rapidement. Et la charge administrative pour les prestataires de soins va diminuer car ils pourront échanger des informations beaucoup plus facilement et rapidement», a-t-elle expliqué. Le projet est d'ailleurs soutenu par le ministre de l'Agenda numérique, Alexander De Croo, qui rêve de réitérer dans l'e-santé les succès de la Bel-

gique en matière de biotechnologies.

## Sécurité des données

Le cabinet de la ministre insiste par ailleurs sur l'importance qui sera accordée, lors de la sélection des projets, aux questions de sécurité des données et de respect de la vie privée des patients. «On ne peut évidemment pas se permettre que des données aussi sensibles que les informations médicales parviennent à quelqu'un d'autre que le destinataire».

Une application mobile qui mesurerait en temps réel le rythme cardiaque d'un patient pourra ainsi envoyer ses informations vers le dossier unique électronique du patient.

Pas question, par contre, de voir l'appli en question accéder aux données de ce dossier. «Il faudra aussi que le projet s'intègre sans problème avec les autres services e-santé, que l'on puisse facilement exploiter les données», ajoute Els Cleemput. Reste que l'étape la plus importante sera la validation scientifique des projets et des résultats fournis par les applications proposées.

# 5

Cinq priorités de santé ont été définies: **le diabète, la santé mentale, les AVC, les soins cardiovasculaires et le soin des douleurs chroniques**.